



DECLARATION DES PERFORMANCES

N° 1251 25/00

1. Code d'identification unique du produit type: **Portails Aluminium**

2. Identification du produit de construction, conformément à l'article 11 § 4 du Règlement (UE) N° 305/2011 :

Portail de clôture en aluminium permettant le passage de personnes ou de véhicule à ouverture manuelle battante ou coulissante

3. Usage prévu du produit de construction :

Usage prévu : Portail de clôture sans contact avec l'intérieur d'un bâtiment et sans exigences spécifiques lié au bruit, à l'énergie, l'étanchéité, la sécurité, le compartimentage feu/fumée lors de l'utilisation

4. Adresse du fabricant, conformément à l'article 11 § 5 du Règlement (UE) N° 305/2011 :

QUEST PRODUCTION, Impasse Raye, 85220 La Chaize Giraud France

5. Adresse du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12:

Non applicable

6. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V: **Système 3**

7. Identification de l'organisme notifié : **Non applicable**

8. Identification de l'organisme technique ayant délivré une évaluation technique européenne: **Non applicable**

9. Performances déclarées

Caractéristiques	Performances déclarées	Dimension type	Rapport de classement	Norme harmonisée
Étanchéité à l'eau	Non applicable			NF EN 13240-1 + A1 juin 2011 portes et portails industriels, commerciaux et de garage sans caractéristiques coupe-feu ni pare-fumée
Dégagement de substances dangereuses	-			
Résistance à la charge au vent	Npd			
Résistance thermique	Non applicable			
Perméabilité à l'air	Non applicable			
Définition de la géométrie des composants du verre	Non applicable	Pas de composants verriers dans les portails		
Résistance mécanique et stabilité	réussite			
Durabilité de l'étanchéité à l'eau, de la résistance thermique et de la perméabilité à l'air par rapport à la dégradation	Npd			

a Une base de données informative sur les dispositions européennes et nationales relatives aux substances dangereuses peut être consultée sur le site EUROPA de la construction (http://ec.europa.eu/enterprise/construction/internal/dangsub/dangmain_en.htm)

Le dégagement de substances dangereuses ne doit être évalué que dans le cas de produit ayant un contact avec l'intérieur d'un bâtiment

10. Les performances des produits identifiés aux point 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4

Fait à La Chaize Giraud le 20 mars 2015
Hubert Marti
Directeur Usine

